



VALORMAT

ECOTRI

DOSSIER DE PRESSE

Economie circulaire : Colas lance le réseau de plateformes Valormat et Ecotri pour augmenter de 50% sa production de matériaux recyclés d'ici à 2026

Décembre 2022





Sommaire

Trois questions à Thierry Méline, Président de Colas France	p.03
1. Un réseau d'économie circulaire structuré autour de Valormat et Ecotri : deux nouvelles offres de services pour donner une seconde vie à tous les matériaux issus de l'aménagement et de la déconstruction	p.04
2. Un savoir-faire garantissant un haut niveau d'exigence, afin de proposer des produits recyclés de haute qualité	p.08
3. La nécessaire valorisation des déchets issus des chantiers pour préserver les ressources naturelles et l'environnement	p.11

Trois questions à Thierry Méline, Président de Colas France



En quoi la valorisation des déchets issus de la construction apparaît-elle aujourd'hui incontournable ?

Donner une seconde vie aux déchets issus de la construction permet d'économiser nos ressources naturelles, de préserver notre environnement, mais aussi d'avoir un impact carbone plus faible. Recycler permet en effet d'offrir une source d'approvisionnement locale à des régions bénéficiant de peu de ressources, mais ayant des besoins importants, comme c'est le cas en Ile-de-France, et donc de réduire les transports.

C'est aussi un moyen de réduire considérablement le coût de certains matériaux de construction, dont les frais de transport peuvent s'avérer supérieurs à leur coût de production, en les rendant plus facilement disponibles localement.

Recycler, c'est de toute façon le sens de l'histoire. Les pouvoirs publics font d'ailleurs le même constat, en obligeant désormais les acteurs du bâtiment à valoriser leurs déchets, au titre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) mise en place par la loi AGEC.

Quelles sont les réponses apportées par Colas ?

Il est important de rappeler que Colas est déjà un acteur majeur du recyclage en France, puisque nous produisons aujourd'hui 7 millions de tonnes de granulats recyclés par an. Pour accélérer le recyclage des matériaux issus de la construction et répondre à l'enjeu de la préservation des ressources naturelles, le Groupe se dote d'un réseau de plateformes d'économie circulaire composé de 160 sites d'accueil des déchets, sans équivalent actuellement, maillant tout le territoire français, avec une ambition forte : augmenter de 50% notre production de matériaux recyclés destinés aux chantiers du BTP d'ici 2026 (soit près de 10,5 millions de tonnes).

Pour atteindre cet objectif ambitieux, nous proposons deux nouvelles offres de services complémentaires aux professionnels du BTP et des espaces verts : Valormat et Ecotri. Ces plateformes donnent une seconde vie à tous les matériaux issus de l'aménagement et de la déconstruction, et proposent un haut niveau de service, en s'appuyant sur le savoir-faire reconnu du Groupe dans le recyclage des matériaux du BTP, fruit de plus de 30 ans d'expérience en matière de revalorisation des matériaux issus de la construction routière. En effet, donner une seconde vie aux déchets inertes du BTP implique d'être intraitable sur la qualité et la traçabilité des matières premières entrantes et sur les caractéristiques des matériaux recyclés.

Comment envisagez-vous le développement de cette activité de recyclage à moyen terme ?

Pour accélérer le déploiement de Valormat et d'Ecotri, le réseau de Colas dispose d'un potentiel de 400 sites à terme. Mais, pour faire du recyclage un véritable réflexe collectif, un certain nombre de freins doivent encore être levés, avec l'aide des professionnels du secteur et des donneurs d'ordre publics. Pour renforcer le maillage territorial de nos plateformes et faciliter la vie des acteurs du BTP pour la prise en charge de leurs déchets, nous avons besoin de foncier à des prix restant mesurés.

En effet, l'activité de recyclage des matériaux de construction présente de faibles marges et ne pourra pas se développer si l'acquisition de nouveaux terrains est trop onéreuse. Par ailleurs, nous constatons que l'utilisation de matériaux recyclés n'est pas encore une évidence dans le secteur. A notre sens, les donneurs d'ordres importants, dont les directions des services techniques des collectivités locales, ont ici un rôle de prescripteur à jouer.

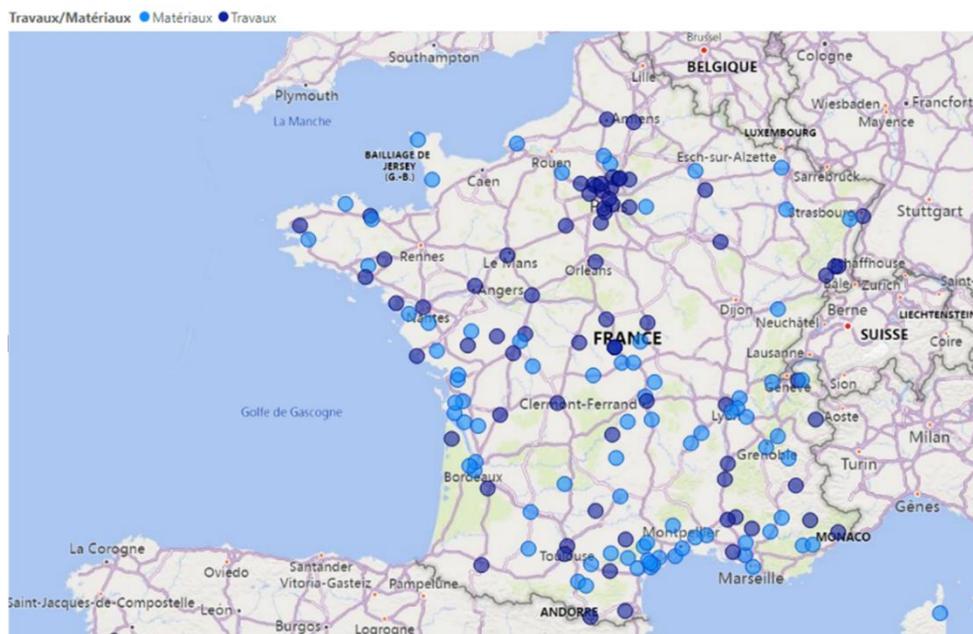
I. Un réseau d'économie circulaire structuré autour de Valormat et Ecotri : deux nouvelles offres de services pour donner une seconde vie à tous les matériaux issus de l'aménagement et de la déconstruction

Pour accélérer le recyclage des matériaux issus de la construction et répondre à l'enjeu de la préservation des ressources naturelles, Colas se dote d'un réseau de **160 plateformes d'accueil des déchets en France**, sans équivalent actuellement, maillant tout le territoire et proposant deux nouvelles offres de services complémentaires, destinées aux professionnels du BTP et des espaces verts : Valormat et Ecotri.

Acteur majeur du recyclage en France, Colas produit actuellement en France 7 millions de tonnes de granulats recyclés par an et se fixe pour objectif d'**atteindre près de 10,5 millions de tonnes en 2026**, soit **une augmentation de 50% de sa production** de matériaux recyclés.

Ces plateformes donnent une seconde vie aux matériaux issus de l'aménagement et de la déconstruction et proposent un haut niveau de service, en s'appuyant sur le savoir-faire reconnu du Groupe dans le recyclage des matériaux du BTP, fruit de **plus de 30 ans d'expérience en matière de revalorisation** des matériaux issus de la construction routière. Le chantier de la Piste 3 de l'aéroport d'Orly, réalisé en 2019, a, par exemple, été l'occasion pour Colas de recycler sur site 160 000 tonnes des matériaux de démolition, permettant ainsi d'éviter la circulation de 15 000 camions sur les routes (représentant 2 000 tonnes de CO₂).

Pour accélérer le déploiement de Valormat et d'Ecotri, le réseau de Colas dispose d'**un potentiel de 400 sites**. Le Groupe a en effet la volonté de proposer un maillage territorial très dense, afin d'être au plus près des chantiers : par exemple, en Ile-de-France, aucun point n'est éloigné de plus de 10 kilomètres d'un centre Colas (4 sites par département). Il permet aussi de diminuer sensiblement le bilan carbone des matériaux recyclés en réduisant les transports.



Valormat : les sites destinés au traitement des volumes importants de déchets minéraux du BTP

VALORMAT

Valormat propose 160 sites pour accueillir les volumes importants de déchets minéraux du BTP, les trier et leur donner une deuxième vie sous forme de granulats recyclés (sable, grave, gravillon), qui peuvent ensuite être utilisés sur de nouveaux chantiers.

Valormat peut accueillir également les 6 flux de déchets réglementaires (papier/carton, métal, plastique, verre, bois et plâtre).

Cette activité offre aussi la possibilité aux professionnels du BTP d'acheter des matériaux naturels, recyclés ou mélange de recyclé et de produits naturels, et des produits innovants.



La plateforme de valorisation Valormat à Etampes (91).

Ecotri : les déchetteries professionnelles adaptées aux besoins des artisans et PME du bâtiment en zone urbaine et périurbaine

ECOTRI

Le réseau Ecotri se compose, quant à lui, de 12 déchetteries professionnelles adaptées aux besoins des artisans et PME du bâtiment, principalement en zones urbaines et périurbaines.

Les plateformes Ecotri sont en mesure d'accueillir une quinzaine de types de déchets différents : béton brut, terre inerte, gravats, bois A, bois B, verre, PVC, pneu, déchet industriel spécial (DIS)... Ceux-ci sont systématiquement pesés, tracés et triés pour être ensuite recyclés sur place ou envoyés vers des filières de traitement adaptées.

Un quotidien facilité pour les professionnels du BTP et un apport de solutions pour les collectivités locales

Avec la mise en place de ses plateformes d'économie circulaire, Colas entend faciliter la vie des professionnels du BTP, en leur faisant **bénéficiaire du double fret**, c'est-à-dire la possibilité de venir sur un site déposer leurs déchets et récupérer en même temps des matériaux recyclés, en fonction de leurs besoins. Le maillage territorial très dense mis en place leur offre un gain de temps, en réduisant les temps de parcours, et permet également de diminuer le bilan carbone des matériaux de construction recyclés.



Ce réseau de plateforme mises à la disposition des professionnels constitue, en outre, une solution pérenne pour **lutter contre le phénomène des dépôts sauvages**, qui laisse dans de nombreux cas les collectivités territoriales et les associations de protection de l'environnement démunies.

Le traitement du plus grand dépôt sauvage d'Europe à Chanteloup-les-Vignes

Le réseau économie circulaire de Colas a la capacité d'accompagner les collectivités pour collecter l'ensemble des dépôts sauvages, puis de les envoyer vers ses centres de tri ou vers d'autres centres de valorisation. Le Groupe est ainsi intervenu en 2021 à Chanteloup-les-Vignes (78), pour contribuer à faire disparaître la plus grosse décharge sauvage d'Europe : la surface totale à traiter représentait plus de 25 hectares, avec des déchets concentrés sur l'équivalent de 7 terrains de football. Colas a traité au total 13 000 m³ d'encombrants divers issus des matériaux de déconstruction, allant de simples gravats jusqu'à des produits amiantés.

De façon indirecte, le recyclage des déchets de construction va aussi permettre de **soulager les déchetteries municipales**, actuellement surchargées. Celles-ci sont en effet très sollicitées par les petits entrepreneurs du BTP, qui ont, de plus, des attentes particulières parfois susceptibles de générer des tensions avec les employés communaux : le besoin d'être pris en charge rapidement, le traitement de matériaux sensibles pouvant inquiéter... C'est notamment l'une des vocations des déchetteries professionnelles Ecotri mises en place par Colas.

Un partenariat avec France Nature Environnement pour lutter contre les dépôts dans la nature



Colas a noué un partenariat avec France Nature Environnement en Ile-de-France, dans le cadre des « [Sentinelles de la nature](#) », dispositif lancé en 2015, qui repose sur une carte interactive permettant à toute personne de signaler des atteintes à l'environnement, pour que celles-ci soient traitées. Le Groupe apporte ici son appui technique pour le traitement des dépôts sauvages.

Il accompagne également l'association dans le suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et la mise en œuvre d'actions correctives coordonnées selon leur nécessité. Enfin, des bases d'action communes visant à promouvoir l'économie circulaire et la mise en avant de bonnes pratiques sont également définies conjointement.

La digitalisation des démarches pour développer le réflexe du recyclage auprès des professionnels

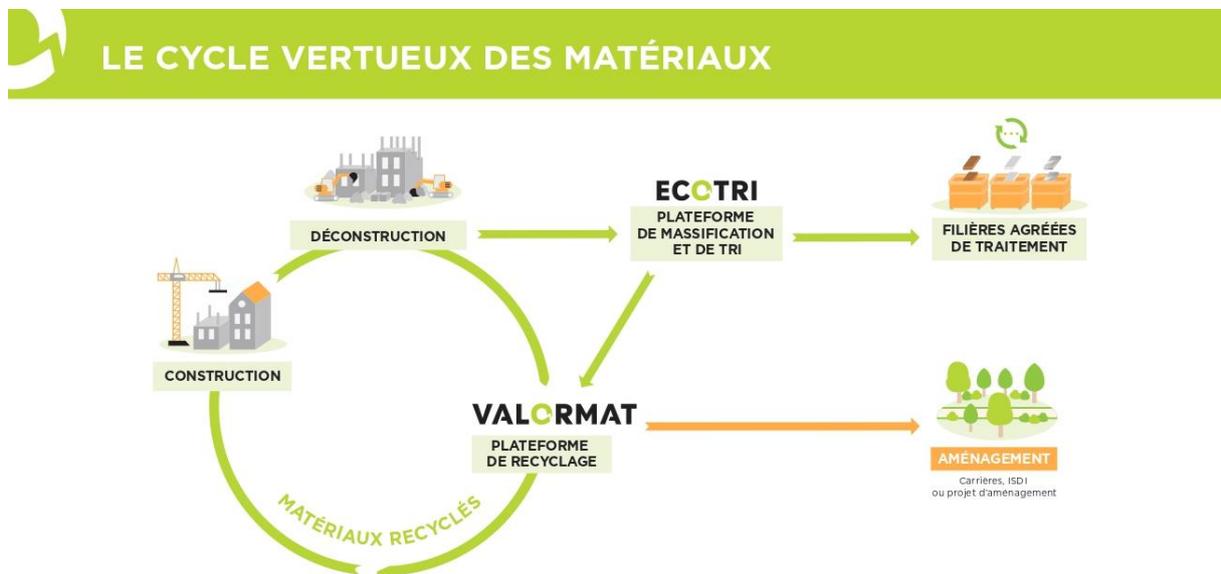
Colas mise sur la digitalisation, en mettant à la disposition de ses clients un espace en ligne dédié, qui leur permet de récupérer directement leurs demandes d'acceptation préalable à la réception de matériaux inertes (DAP), leurs bons de livraisons et les récapitulatifs de leurs chantiers.

Cette digitalisation, qui répond à un besoin des professionnels, a été mise en place par Tersen, une filiale du Groupe, avec l'appui de Colas Digital Solutions, qui a développé la solution.

Cette application est en cours de déploiement, pour couvrir toute la France d'ici la fin de l'année, puis, bientôt, la Réunion et Mayotte.

II. Un savoir-faire garantissant un haut niveau d'exigence, afin de proposer des produits recyclés de haute qualité

Donner une seconde vie aux déchets inertes du BTP implique d'être **intraitable sur la qualité et la traçabilité** des matières premières entrantes et sur les caractéristiques des matériaux recyclés. C'est pourquoi les plateformes du réseau Valormat répondent à **un cahier des charges particulièrement exigeant** comprenant des obligations à chaque étape, en termes d'équipement, de process et de traçabilité. Tous les matériaux entrant sur des plateformes Valormat sont pesés, tracés (tel matériau, pour tel poids, venant de tel chantier et de tel producteur), triés, puis contrôlés.



Après un premier tri, les produits sont criblés et concassés. Un tri aérodynamique (par soufflerie) peut être effectué pour éliminer les éventuels résidus légers, comme le bois, le textile ou le plastique. Les granulats obtenus sont ensuite analysés pour garantir leurs caractéristiques avec **des mesures allant au-delà de la réglementation** : Colas prélève un échantillon toutes les 1 000 tonnes pour analyse, alors que la norme (NF P 18-545) exige un prélèvement toutes les 10 000 tonnes en termes de granulométrie.

Les matériaux restant impossibles à recycler sont envoyés, soit dans des unités de valorisation énergétique (cas du bois broyé), soit dans des filières spécialisées (broyage et transformation de pneus usagés en roues de caddie de supermarché par exemple), ou, dans le cas des matériaux inertes, valorisés dans le réaménagement de sites.

Une large gamme de produits recyclés proposée par Colas

Colas commercialise une gamme étendue de produits recyclés permettant :

- la valorisation du béton :
 - grave béton recyclée
 - sable béton recyclé
 - gravillon béton recyclé
- la valorisation des terres inertes :
 - Ecosol Chaux : terre inerte mélangée avec de la chaux
 - Ecosol LH : Ecosol chaux mélangé avec du liant hydraulique
 - Ecosol béton : mélange de terre ou de grave béton avec du ciment et de l'eau. Ce produit permet de faire des bétons de comblement autoplaçants et autocompactants.

Le développement de nouveaux matériaux recyclés mariant innovation et haute qualité

Le recyclage est un métier vivant : la nature des déchets et les besoins des professionnels évoluent. Se pose par exemple aujourd'hui la question de la décarbonation des bétons prêt à l'emploi. Il est actuellement possible d'intégrer jusqu'à 30% de matériaux recyclés dans ces bétons en fonction des usages : les granulats employés pour l'élaboration de ces bétons doivent donc être de très bonne qualité.

Cette activité de recyclage offre aussi l'opportunité à Colas de **proposer de nouveaux matériaux**, là encore sans concession sur la qualité. Par exemple, sa filiale Tersen propose depuis quelques mois en Ile-de-France une nouvelle gamme de blocs de béton « [VALOR BLOC](#) », fabriqués à partir de béton recyclé et répondant à plusieurs types besoins (création d'espaces de stockage, sécurisation d'accès à des lieux publics, construction de murs de séparation ou anti-bruit...).



Un travail de fond pour améliorer en continu l'impact environnemental du recyclage des matériaux de construction

Donner une seconde vie à tous les matériaux ne peut se faire qu'en améliorant sans cesse l'impact environnemental des plateformes Valomat et Ecotri.



Colas travaille activement pour **réduire au maximum les nuisances** pouvant être générées par les sites de son réseau d'économie circulaire. Le Groupe recourt par exemple au bardage pour rendre ses installations invisibles depuis la voie publique (création d'un merlon de 12 m autour du site de Marcoussis et plantation de vergers, de potagers et de 7 500 m² de prairie fleurie), à l'installation de murs acoustiques pour éviter les bruits des campagnes de concassage (site de L'Haÿ-les-Roses), ou encore à la mise en place de systèmes d'abattage de poussière par aspersion (un coût par site compris entre 60 000 et 250 000 euros en fonction de la taille du site).

En complément, le Groupe mise sur la **concertation avec les riverains** pour traiter cette question sensible. Sa filiale Tersen a par exemple développé une application « Tersen et moi », pour certains de ses sites en Ile-de-France (comme Puisseux et L'Haÿ-les-Roses), permettant aux riverains de signaler des nuisances et d'alerter le responsable du site concerné.

Dernier axe, Colas déploie **un plan d'action pour réduire le bilan carbone de cette activité**, en recourant autant que possible au tout électrique pour les engins de chantier (notamment les matériels roulants ou les pelleteuses) et les concasseurs, ou à des moteurs moins énergivores pour ses équipements, mais aussi en privilégiant des sources d'énergie plus durables (poids lourds roulant avec du biocarburant Oleo 100, développement du photovoltaïque pour de l'autoconsommation, par exemple sur les sites de Bram dans l'Aude, ou de Miremont en Haute-Garonne).



Le site Colas de Bram (11)

III. La nécessaire valorisation des déchets issus des chantiers pour préserver les ressources naturelles et l'environnement

Un enjeu de préservation des ressources naturelles

Si la France dispose de ressources naturelles abondantes dans le domaine des matériaux de construction, leur extraction devient plus difficile, en raison d'exigences environnementales de plus en plus élevées, nécessitant d'intégrer des mesures de préservation ou de développement de la biodiversité. Pour y répondre, Colas a par exemple installé des nichoirs à guêpiers d'Europe et à chiroptères sur son site de Saint-Pierre-Aigle (02) et créé un biocorridor écologique visant à sanctuariser la biodiversité à Puiseux-en-France (95).

Par ailleurs les procédures administratives tendent à se complexifier. Une carrière fait l'objet d'un quota d'extraction qu'il s'agit d'économiser : les carrières ont entre 15 et 20 ans d'autorisation d'extraction. Or, un renouvellement nécessite entre 7 et 10 ans de procédure et l'autorisation d'une nouvelle carrière entre 12 et 15 ans (études d'impact préalables, avis consultatifs, délibération, délivrance de l'autorisation...)

Recycler pour économiser les ressources naturelles et abaisser le coût de certains matériaux de construction

Dans ce contexte, le recyclage des déchets de construction devient incontournable car celui-ci permet d'économiser des ressources naturelles et d'atténuer le bilan carbone de la production desdits matériaux. Dans certains territoires où il existe peu de carrières, comme l'Île-de-France, les chantiers doivent ainsi être alimentés par des matériaux venant de loin, avec un bilan carbone dégradé.





De plus, pour certains matériaux de construction, les frais d'acheminement (le fret) peuvent représenter un coût supérieur à celui de leur production. On estime par exemple le coût de production d'un gravillon en carrière en moyenne à 8 euros la tonne, là où il est commercialisé en Ile-de-France à plus de 25 euros la tonne.

Pour ces régions privées de ressources naturelles et d'approvisionnement de proximité, les matériaux recyclés représentent donc une source d'approvisionnement indispensable, permettant de favoriser la logique de circuit court.

L'application de la responsabilité élargie des producteurs (REP) aux matériaux de construction

Le caractère aujourd'hui incontournable du recyclage des déchets de construction est un constat partagé par les pouvoirs publics, qui ont renforcé la réglementation ces dernières années pour en favoriser la valorisation :

- la dernière réglementation environnementale concernant la construction, dite RE2020, qui concerne désormais tous les permis de construire depuis juillet 2022, introduit l'analyse du cycle de vie depuis l'extraction des matières premières jusqu'à l'utilisation du bâtiment pendant cinquante ans ;
- depuis le 1^{er} juillet 2021, les professionnels du BTP doivent faire figurer dans leurs devis un poste déchets et se procurer un bordereau attestant de leur dépôt dans une décharge autorisée.

Mais surtout, **la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 (dite loi AGEC) a créé une nouvelle responsabilité élargie des producteurs (REP)** dédiée aux produits et aux matériaux de construction du bâtiment (PMCB), applicable au 1^{er} janvier 2023.

Les fabricants, importateurs et distributeurs de PMCB, vont déléguer, en échange d'une écocontribution financière, une double obligation à des éco-organismes agréés : la reprise sans frais des déchets et le développement du recyclage. Ecominéro, dont Colas est actionnaire, est l'éco-organisme pour la filière minérale.



Des obstacles restant à surmonter pour accélérer le développement du recyclage dans le secteur du BTP

Actuellement, la matière première issue du BTP est encore trop peu réutilisée : seuls 60 à 80 % des déchets sont valorisés lorsqu'il s'agit d'une démolition, seulement 10 à 30 % pour une réhabilitation et 40 à 60 % pour la construction d'un bâtiment neuf.

Face à ce constat, les acteurs publics ont un rôle central à jouer, au moins à deux niveaux. La densification du maillage constitue un élément-clé pour favoriser le développement du recyclage des matériaux de construction. Certains professionnels sont en effet contraints d'effectuer de nombreux kilomètres pour déposer leurs déchets dans des centres de tri ou des unités de valorisation, ce qui peut les dissuader.

D'autre part, le maillage incomplet en centres de tri et unités de valorisation sur le territoire peut renchérir le coût des matériaux recyclés et leur bilan carbone, du fait du transport. La possibilité de pouvoir bénéficier de foncier à coût mesuré pour renforcer encore le maillage apparaît ici comme un besoin vital : le recyclage étant une activité à faible marge, si le foncier est trop coûteux, cette activité ne sera pas rentable et dès lors, ne se développera pas.

Enfin, l'utilisation de matériaux recyclés n'est pas encore totalement rentrée dans les mœurs. Les donneurs d'ordres importants, comme les directions des services techniques des collectivités locales, doivent ici donner l'exemple, en imposant ce recours dans leurs appels d'offres, pour en faire la norme.



Colas (www.colas.com)

Colas, filiale du groupe Bouygues, a pour mission d'imaginer, de construire et d'entretenir des infrastructures de transport de façon responsable. Implanté dans plus de 50 pays sur les cinq continents, à travers un réseau de 800 unités d'exploitation de travaux et 3 000 unités de production de matériaux, Colas rassemble 57 000 collaborateurs engagés dans leur territoire pour relier les hommes et faciliter les échanges dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

L'ambition de Colas est d'être le leader mondial des solutions de mobilité innovantes et responsables.

En 2021, Colas a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 13,2 milliards d'euros, dont 54% à l'international.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :



Fabienne BOULOC Tél. : 06 67 06 90 21
fabienne.bouloc@colas.com



Olivier ASTORG (Agence Rumeur Publique)
Tél. : 06 16 31 35 09 olivier.astorg@rumeurpublique.fr



Marine FRIMAT Tél. : 01 47 61 74 52



Mélodie LAMIAUX Tél. : 01 47 61 75 61
contact-investors@colas.fr